

REPUBLIQUE FRANCAISE

HAUTE-GARONNE

**COMMUNE D'AURIN**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

**LUNDI 9 MARS 2015 à 20H45**

L'an deux mille quinze, le 9 Mars à 20h45, le Conseil Municipal d'AURIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, Maire.

**Date de la convocation** : 10/02/2015

**Présents** : MM. Mohamed BENHAMOUCHE, Monique CHAMBON, Julien CHEVREL, Christian GARRIGUES, Patricia FEDOU, Stéphane ISELLE, Didier MARTORELL et Dominique VAN DER MERWE.

**Absents** : Monsieur Denis BOUVIER-GARZON a donné procuration à Monsieur Mohamed BENHAMOUCHE.

Monsieur Lionel VIGNA a donné procuration à Monsieur Didier MARTORELL

**Secrétaire de séance** : Madame Monique CHAMBON

\* \* \*

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du Compte Administratif 2014.

- Approbation du Compte de Gestion 2014.

- Affectation de Résultat 2014.

- Taux d'imposition 2015.

- Subventions aux associations.

- Subvention au CCAS.

- Indemnité de gardiennage des deux églises.

- Question diverses

La séance est ouverte à 20h45.

\* \* \*

Madame la Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 Février 2015 : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

\* \* \*

**1) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (N° 2015/01)**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31.



Vu le vote du Budget Primitif de l'exercice 2014.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014.

Madame la Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Mohamed BENHAMOUCHE.

La présentation du Compte Administratif peut se résumer ainsi :

**DEPENSES**

**RECETTES**

**REALISATION DE L'EXERCICE**

Section de Fonctionnement

154 841,43

167 032,64

Section d'Investissement

18 342,04

42 483,26

**REPORTS DE L'EXERCICE 2013**

Report en section de fonctionnement

105 979,58

Report en section d'investissement

225 238,71

**TOTAL**

173 183,47

540 734,19

**RESULTAT CUMULE**

Section de Fonctionnement

154 841,43

273 012,22

Section d'Investissement

18 342,04

267 721,97

**TOTAL CUMULE**

173 183,47

540 734,19

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2014.

\* \* \*

## **2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 (N° 2015/02)**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2014.

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes

sections budgétaires et budgets annexes.

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

\* \* \*



### **3) AFFECTATION DE RESULTAT 2014 (2015/03)**

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 118 170,79 €

- un déficit de fonctionnement de 0,00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

**Résultat de fonctionnement**

**A Résultat de l'exercice**

**B Résultats antérieurs reportés**

**C Résultat à affecter**

**= A+B (hors restes à réaliser)**

12 191,21 €

105 979,58 €

118 170,79 €

D Solde d'exécution d'investissement

249 379,93 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

0,00 €

**F Besoin de Financement**

=D+E                      0,00 €

**AFFECTATION = C**

=G+H                      118 170,79 €

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement**

**G = au minimum, couverture du besoin de financement F**

**2) H Report en fonctionnement R002**

78 000,00 €

40 170,79 €

**DEFICIT REPORTE D 002**

0,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, arrêté comme présenté ci-dessus.

\* \* \*

#### **4) TAUX D'IMPOSITION 2015 (2015/04)**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition 2015 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Le Conseil Municipal, après analyse du CA 2015, décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales, à savoir :

**TAUX 2015**

Taxe d'Habitation



7,32 %

Taxe Foncière (bâti)

7,10 %

Taxe foncière (non bâti)

56,10 %

\* \* \*

**5) DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES – SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2015 (2015/05)**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en prévision du budget 2015, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant des subventions allouées aux associations – Compte 6574.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – *Montant des subventions allouées par le Conseil Municipal pour un montant total de 5 050,00 €, suivant détail ci-dessous* :**

Association sportive collège Saint Pierre de Lages

200,00 €

Comité des Fêtes d'AURIN

3 500,00 €

FNACA Comité de LANTA

150,00 €

Foyer Socio Educatif de Saint Pierre de Lages

100,00 €

Sapeur Pompiers de CARAMAN

150,00 €

FC Lauragais

200,00 €

Coop Scolaire SIVU Préau

200,00 €

Ecole de Musique de Sainte Foy d'Aigrefeuille

100,00 €

ACCA – AURIN chasse

100,00 €

APE – Association parents d'élèves SIVU PREAU

200,00 €

Boule Lantanaise loisirs

150,00 €

**TOTAL**

5 050,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le détail des subventions et participations versées pour 2015.

\* \* \*

**6) SUBVENTION AU CCAS – BUDGET COMMUNAL 2015 (2015/6)**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en prévision du budget 2015, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant alloué au CCAS – Compte 65736.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Articles

Dépenses

Pour mémoire

Proposition du Maire

Vote du Conseil Municipal

65736

CCAS

6 000,00 €

6 000,00 €

6 000,00 €



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la subvention versée pour 2015.

\* \* \*

## **7) INDEMNITE DE GARDIENNAGES DES DEUX EGLISES (2015/7)**

Madame la Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison du remplacement du curé chargé du gardiennage des deux églises communales, il convient de réfléchir au montant de l'indemnité afférent à ce service.

Madame la Maire propose une indemnité d'un montant annuel de 200,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer au curé chargé du gardiennage des deux églises communales une indemnité d'un montant annuel de 200,00 € qui sera versée annuellement pour l'année 2015.

- De prévoir les sommes correspondantes au Budget Primitif 2015.

\* \* \*

## 8) QUESTIONS DIVERSES

- Naissance de Clara, Lucie, Loïse, Gwenaëlle SOURGET née le 15 Décembre 2014.

- Distribution à l'ensemble du Conseil Municipal les cartes de remerciement pour le décès de Christiane DEGIOVANNI.

- Lecture de la lettre du Conseil Général pour la demande de subvention pour la dématérialisation.

- Décès de Monsieur Daniel GROSSO le 5 Février 2015.

- Célébration du 19 Mars à AURIN.

- Permanence des Elections Départementales du 22 et 29 Mars 2015.

- Repas Républicain le 14 Juillet 2015 (midi).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 00h00.